

Défi éthique canadien

Règles officielles

2020



Défi éthique canadien 2020

Historique

Le premier Défi éthique a été lancé en 2014 par un membre bénévole de CFA Society Toronto. Trois équipes, chacune provenant d'une université partenaire du programme de CFA Institute à Toronto, y avaient participé.

Le Défi éthique canadien a été mis en place dans l'objectif d'accroître la conscience des étudiants face aux dilemmes éthiques auxquels ils pourront être confrontés en tant que professionnels de la gestion de placements. Les équipes, composées d'étudiants provenant de programmes d'études en affaires ou en finance (habituellement offerts par un établissement partenaire du programme de CFA Institute ou une université reconnue) reçoivent une mise en situation comportant un dilemme éthique à analyser et à évaluer. Chaque équipe présente ensuite son analyse et ses recommandations à un jury dont les membres sont sélectionnés par l'Association CFA hôte. Une période de questions suit la présentation de chaque équipe, puis les membres du jury choisissent une équipe gagnante. Leur décision est basée sur la capacité de l'équipe à comprendre les enjeux éthiques en cause, les recommandations formulées, la qualité de leur analyse, leur présentation et les réponses fournies aux questions des membres du jury.

But

Le Défi éthique vise à réaliser la mission de CFA Institute qui consiste à promouvoir « les normes les plus élevées en matière d'éthique, de perfectionnement et d'excellence professionnelle ». De plus, il met l'accent sur plusieurs des éléments de l'initiative de [CFA Institute sur le Futur de la Finance](#) dont les suivants : transparence et équité, réglementation, application et intégrité de la profession. Enfin, il aide ceux et celles qui font leur entrée dans le secteur du placement à se préparer pour faire face aux défis éthiques auxquels ils seront confrontés dans l'exercice de leur profession.

Chronologie 2019-2020

31 octobre 2019	Confirmation des universités participantes au Défi éthique auprès de leur hôte local.
30 novembre 2019	Date limite pour l'inscription des participants et des superviseurs.
Janvier 2020	Distribution, par l'hôte local, d'une étude de cas identique à toutes les universités participantes (4 semaines avant la compétition locale).
15 janvier 2020	Lancement de la compétition avec un webinaire interactif animé par CFA Institute (tous les participants inscrits sont invités à participer).
Fin janvier – mi-février	Tenue des compétitions locales à travers tout le pays.
mai 2020	Finale canadienne du Défi éthique 2020 tenue à Montréal QC, où les finalistes de partout au Canada se disputent le titre national.

Prix

Chaque membre de l'équipe gagnante de la compétition locale recevra un trophée/prix ainsi qu'un voyage à Montréal en mai 2020 afin de participer à la Compétition nationale du Défi éthique canadien (voir la règle 9 concernant le voyage et l'hébergement). Tous les participants des finales régionales recevront un certificat de participation.

L'équipe gagnante de la Compétition nationale recevra 500 \$ (CAD) par étudiant participant ainsi qu'un certificat honorifique des Associations CFA du Canada. Tous les participants à la finale nationale recevront un certificat de participation.

Les prix ne sont pas transférables. Aucune substitution de prix n'est permise. Les lauréats doivent se soumettre aux lois régissant toute taxe, impôt fédéral, provincial, local ou tout autre frais associé à la réception ou à l'usage des prix.

Sommaire

La compétition locale

Les compétitions locales du Défi éthique canadien se dérouleront entre la fin janvier et la mi-février et seront organisées par les associations CFA locales. Les compétitions locales doivent inviter au minimum trois (3) universités, chacune d'elles parrainant une équipe de trois à cinq (3-5) étudiants.

Dans cette compétition, les équipes font leur présentation à un panel de juges, après quoi l'équipe gagnante locale est annoncée. L'affiliation des universités avec les équipes qu'elles parrainent ne sera pas dévoilée aux juges, tant qu'ils n'auront pas pris leur décision finale.

Les équipes peuvent participer par l'entremise d'une vidéo si l'association CFA hôte le permet.

L'équipe gagnante de chaque compétition locale sera invitée à participer à la finale nationale. Une évaluation formelle sera présentée à chaque équipe ayant participé à la compétition locale.

La finale nationale

La finale nationale du Défi éthique canadien se déroulera au début du mois de mai 2020. Les équipes invitées à y participer se rendront à Montréal pour participer à une compétition qui se tiendra durant une journée ainsi que pour deux nuitées à l'hôtel (voir la règle 9 concernant le voyage et l'hébergement).

Dans le cadre de la compétition nationale, les équipes auront jusqu'à trois (3) heures pour travailler sur une nouvelle étude de cas qui leur sera soumise le jour de la compétition. Les présentations seront faites en direct, devant un jury. Au terme des présentations, les membres de toutes les équipes et les conseillers de faculté seront invités à une réception où ils auront l'occasion de réseauter. L'équipe gagnante nationale sera annoncée lors de cette réception.

L'étude de cas

La même étude de cas sur l'éthique sera utilisée dans l'ensemble des provinces et territoires. Elle sera rédigée en anglais et en français. **Pour les compétitions locales**, l'association CFA hôte confirmera si les présentations seront faites en français ou en anglais. **Pour la compétition nationale**, toutes les présentations ainsi que les diapositives doivent être en anglais.

Pour la compétition nationale, un nouveau cas sera fourni le jour de la compétition. Voir la règle 10 concernant la préparation du dossier national.

L'étude de cas utilisée dans le cadre du Défi éthique est la propriété de CFA Institute et de CFA Societies Canada. Elle ne doit pas être reproduite ou partagée sans la permission écrite de CFA Societies Canada. Si vous voulez obtenir une copie de l'étude de cas, veuillez faire parvenir votre demande à info@cfacanada.org.

Lectures et visionnements requis:

[Code de déontologie et normes de conduite professionnelle de CFA Institute](#)

Programme de prise de décision éthique

Ce cours, offert en ligne, vous aidera à en apprendre davantage sur des enjeux éthiques en utilisant un cadre décisionnel éthique. Des scénarios et des études de cas réels vous seront présentés sur une plateforme qui vous permettra d'interagir avec vos pairs et d'étudier à votre rythme.

Formation continue CE: 1,5 (SER: 1,5)

Date / heure: Toujours disponible. Durée : +/- 1,5 heure

[Inscrivez-vous ici](#)

Règle 1. Universités participantes

- 1.1 Trois (3) universités admissibles doivent être disponibles pour concourir afin qu'un Défi éthique local puisse être tenu. Si trois universités ne sont pas disponibles, une Association peut établir un partenariat **avec une Association CFA voisine** pour tenir un Défi éthique local conjoint. Il appartient à chaque Association hôte de déterminer le nombre maximum d'universités admissibles à participer à leur concours local.
- 1.2 Le Défi éthique est conçu pour les universités qui sont [partenaires du Programme CFA](#). Si l'université n'est PAS un établissement partenaire, il est recommandé à l'établissement de s'inscrire au Programme de reconnaissance universitaire de CFA Institute ou de mettre l'accent sur l'éthique dans son programme d'étude. Il revient à chaque Association CFA de déterminer quelle université est admissible à participer à son Défi éthique local.
- 1.3 Seuls les programmes suivants sont admissibles à la compétition :
 - Maîtrise en finances (MBA ou MSc)
 - Finance ou Économie

- Affaires

- 1.4 **UNE** seule équipe par université est autorisée à participer.
- 1.5 **UNE** seule équipe gagnante par compétition locale est autorisée à participer à la finale nationale.

Règle 2. Rôle du conseiller/de l'enseignant de la faculté

- 2.1 Chaque université participante doit déléguer un conseiller ou un enseignant de la faculté à titre de guide. Le conseiller/l'enseignant doit être à l'emploi de la faculté universitaire qui délègue une équipe.
- 2.2 Le conseiller/l'enseignant de faculté est la personne-ressource principale de l'hôte local.
- 2.3 Le conseiller/l'enseignant de faculté guide l'équipe et fait des recommandations. Il ne **peut pas** faire de travaux pour l'équipe.
- 2.4 Pour la compétition locale : les équipes peuvent passer jusqu'à 10 heures avec le conseiller/enseignant avant de soumettre leur présentation. Le volet logistique comme l'organisation des réunions ne doit pas être pris en compte dans la limite de temps. Le non-respect de cette limite de temps entraînera la disqualification de l'équipe et du conseiller/enseignant de la faculté.
- 2.5 Pour la compétition nationale : Le conseiller/l'enseignant de faculté peut contribuer deux heures de plus avec l'équipe qui participe à la finale nationale.
- 2.6 Le conseiller/l'enseignant de faculté doit remplir l'inscription officielle en ligne.
- 2.7 Le conseiller/l'enseignant de faculté doit accepter les termes et conditions de l'accord de participation au moment de l'inscription.

Règle 3. Composition de l'équipe

- 3.1 Chaque équipe doit être composée de trois à cinq (3-5) étudiants. Il est recommandé aux équipes de considérer la diversité lors de la sélection de leurs membres.
- 3.2 Tous les membres de l'équipe doivent compléter le formulaire d'inscription officiel.
- 3.3 Les membres de l'équipe doivent tous être issus de la même université mais peuvent être des étudiants de M.Sc. Fin. et / ou du programme Finance / Économie / Affaires.
- 3.4 Si l'établissement offre les deux programmes, soit celui de la maîtrise en finances et celui de finances et économie, ou le programme d'affaires, le programme de maîtrise en finances aura la priorité pour participer.
- 3.5 Avant que l'étude de cas soit distribuée, les membres de l'équipe peuvent être changés en avisant l'Association hôte locale par écrit et en complétant le formulaire d'inscription en ligne officiel pour les nouveaux membres de l'équipe.

- 3.6 Après que l'étude de cas aura été distribuée, si un membre est officiellement renvoyé ou quitte volontairement l'équipe et que l'équipe restante comprend moins de trois (3) membres, cette équipe ne sera plus admissible à la compétition. Si, en raison de circonstances atténuantes, comme un refus de visa de voyage ou une maladie/blessure grave, moins de trois membres d'une équipe sont en mesure d'assister à l'un des événements en personne (local ou national), cette équipe ne sera pas disqualifiée à condition qu'il reste au moins trois (3) membres officiels dans l'équipe.

Règle 4. Exigences pour les membres de l'équipe

Chaque membre de l'équipe doit:

- 4.1 Être inscrit à l'université participante au moment où l'étude de cas est remise en janvier (les statuts temps plein ou temps partiel sont permis).
- 4.2 Remplir l'inscription officielle en ligne.
- 4.3 Accepter les termes et conditions de participation au moment de l'inscription.
- 4.4 S'engager à respecter le [Code de déontologie et les normes de conduite professionnelle](#) de CFA Institute.
- 4.5 Compléter les lectures et visionnements requis avant la tenue du Défi éthique local.

Règle 5. Inadmissibilité

Une personne n'est pas admissible à faire partie d'une équipe si elle :

- 5.1 Détient ou a déjà détenu la désignation CFA; et/ou
- 5.2 A déjà été sanctionnée dans le cadre du Programme de conduite professionnelle de CFA Institute.
- 5.3 A déjà participé à un Défi éthique CFA.

Règle 6. Format de la compétition

Toutes les universités admissibles participent à une série de présentations afin de déterminer un gagnant. Chacune des équipes a 10 minutes pour présenter leur analyse et leurs recommandations aux membres du jury et 10 minutes additionnelles pour répondre aux questions de ces derniers.

- 6.1 Les équipes peuvent utiliser un document PowerPoint pour leur présentation. Les présentations doivent être soumises à l'hôte local dans le format requis **3 jours avant la compétition.**
- 6.2 Les équipes doivent préparer un résumé qui sera soumis aux juges avec la présentation (maximum de 1000 mots). Il sera utilisé à titre informatif uniquement et ne sera pas pris en compte pour la note globale.

- 6.3 L'affiliation scolaire des équipes ne sera PAS divulguée aux juges jusqu'à ce qu'ils aient pris leur décision finale.
- 6.4 Les équipes seront séquestrées dans une autre pièce afin qu'elles ne puissent pas voir la prestation de leurs compétiteurs avant leur propre présentation.
- 6.5 Chaque équipe a un maximum de 10 minutes pour faire sa présentation. Une fois que le temps est écoulé, tous les présentateurs doivent cesser de parler.
- 6.6 Chaque membre de l'équipe doit parler lors de la présentation. Il est recommandé que les temps de parole soient distribués de façon équitable.
- 6.7 La présentation est suivie d'une période de questions de 10 minutes (maximum) des membres du jury. Ces derniers peuvent conclure la période de questions avant la fin des 10 minutes s'ils le jugent approprié. **SEULS** les membres du jury peuvent poser des questions. Une fois le temps écoulé, tous les présentateurs et membres du jury doivent cesser de parler.

Règle 7. Membres du jury

- 7.1 L'hôte local recrute trois à cinq (3-5) membres du jury pour la compétition. Le jury doit être composé d'au moins trois (3) membres.
- 7.2 Compétition locale : la majorité des membres du jury doivent être détenteurs de la désignation CFA.
- 7.3 Compétition nationale : tous les membres du jury doivent être détenteurs de la désignation CFA.
- 7.3 Les membres du jury **ne peuvent pas** être à l'emploi ou avoir déjà été à l'emploi d'une université participante.
- 7.4 Les membres du jury doivent consentir aux termes de l'accord de participation.

Règle 8. Pointage

- 8.1 Le pointage est basé à 100 % sur la présentation et les réponses de chaque équipe aux questions des membres du jury.
- 8.2 Les cartes de pointage doivent être remplies par les membres du jury (voir l'**annexe B**). Le pointage est ensuite utilisé afin de déterminer le classement des présentations pour chaque membre du jury. Voir l'**annexe A** pour connaître les directives de pointage.
- 8.3 L'hôte local comptabilisera tous les pointages afin de déterminer un gagnant.
- 8.4 **S'il y a égalité**, le pointage que chaque équipe recevra de la « Infractions au Code de déontologie et normes de conduite professionnelle » déterminera un gagnant. S'il y a encore égalité des pointages, chaque équipe sera réévaluée en fonction des catégories ci-dessous jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé.

Classement des bris d'égalité:

1. Infractions au Code de déontologie et normes de conduite professionnelle
2. Questions
3. Marche à suivre et solution
4. Participation de l'équipe/équilibre
5. Documentation
6. Conformité

Règle 9. Association hôte

- 9.1 Seules les associations membres de CFA Societies Canada sont éligibles pour être hôte local. L'association hôte locale est responsable de la tenue de la compétition locale, dans sa région, conformément aux règles qui suivent.
- 9.2 Les compétitions locales doivent réunir au moins trois (3) universités participantes, tel que défini à la règle 1.1, engagées à participer dans les délais impartis. Si moins de trois universités s'engagent à participer avant la date limite à une compétition locale, l'équipe gagnante de cette compétition locale ne sera pas éligible pour participer à la finale nationale. Si des universités se retirent de la compétition après la date limite, l'équipe gagnante de la compétition locale sera éligible pour participer à la finale nationale, même s'il y a moins de trois universités à la fin de la compétition locale. L'association hôte locale est responsable d'établir le calendrier et les échéances de la compétition locale, de déterminer les moyens de présentation des rapports écrits et la manière dont les présentations sont effectuées. Il incombe à chaque association hôte locale de s'assurer que son calendrier de compétition locale soit conforme au calendrier de la finale nationale établi par la CFA Societies Canada. Aucune décision de l'association hôte locale, concernant l'administration de la compétition locale, ne pourra contredire les présentes règles. En cas de conflit, les présents règlements auront préséance. Les décisions de CFA Societies Canada seront basées sur l'interprétation des présents règlements; elles seront définitives pour toutes les associations hôtes locales.
- 9.3 Les associations hôtes locales doivent procéder comme suit:
- Signer et soumettre l'accord d'accueil du Défi éthique local de CFA Societies Canada avant le 4 octobre, 2019 et se conformer à cet accord et aux présentes règles en tout temps.
 - Sélectionner les juges.
 - S'assurer que tous les membres des équipes répondent aux critères d'éligibilité énoncés à la règle 4.
 - S'assurer qu'aucun membre des équipes n'est inadmissible en vertu de la règle 5.
 - Dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'achèvement de la compétition locale, l'association hôte soumettra à CFA Societies Canada: (i) le résultat de la compétition locale; et (ii) le nom d'un juge qui participera au comité de sélection de la finale nationale.
 - Réaliser l'achèvement local, conformément aux présentes règles, au calendrier et aux procédures de compétition de l'association hôte locale.

- 9.4 Toutes les décisions de l'association hôte locale sont définitives et sans appel pour les équipes de la compétition locale, mais sont sujettes à la révision de CFA Societies Canada.

Règle 10. Voyage et hébergement

- 10.1 Les participants et les bénévoles sont responsables des dépenses du voyage et de l'hébergement reliés à la compétition locale, à moins que l'Association hôte locale accepte d'en être responsable. Chaque participant est responsable d'obtenir une confirmation à ce sujet auprès de l'association hôte.
- 10.2 CFA Societies Canada couvrira les coûts raisonnables de déplacement et d'hébergement pour l'équipe gagnante de la compétition locale afin qu'ils soient présents à la compétition nationale. S'il vous plaît, communiquez avec nous si vous avez des questions à propos des frais de déplacement qui seront considérés comme raisonnables.
- 10.3 Pour les personnes qui voyagent dans la ville ou dans les régions avoisinantes de l'endroit où se déroule la compétition nationale, CFA Societies Canada couvrira le kilométrage ou le moyen de transport préalablement autorisé de chaque équipe gagnante de la compétition locale. Le kilométrage sera remboursé selon les tarifs prescrits par [l'ARC](#):
Un formulaire de remboursement de voyage sera partagé après l'événement.
- 10.4 CFA Societies Canada couvrira le coût des billets d'avion aller-retour en classe économique. CFA Societies Canada couvrira seulement l'option aller-retour la moins coûteuse qui amènera les voyageurs de leur ville de départ au lieu de la compétition et vice-versa. Si les voyageurs décident de prolonger leur séjour, de choisir différentes escales, etc., CFA Societies Canada paiera seulement pour l'option aller-retour au coût le plus bas. Les frais supplémentaires encourus seront à la charge du voyageur.
- CFA Societies Canada couvrira jusqu'à deux nuits d'hébergement. Si les voyageurs décident de prolonger leur séjour, les frais supplémentaires devront être pris en charge par le voyageur et sont soumis à la disponibilité.
- 10.5 Les voyageurs seront responsables du transport terrestre, des frais de bagages, des repas non fournis pendant la compétition et de tous les autres frais ou dépenses non spécifiquement mentionnés. Une fois les vols et les hébergements réservés, les changements / frais d'annulation seront à la charge du voyageur. Il est à noter que les vols et les hébergements sont réservés sans assurance annulation, ils sont donc non remboursables et non transférables une fois réservés. Tous les efforts seront déployés afin de répondre aux demandes d'accommodement, cependant, CFA Societies Canada se réserve le droit de choisir les horaires des compagnies aériennes, des hôtels et des vols en fonction des meilleurs prix.
- 10.6 Tous les voyageurs doivent remplir le formulaire de voyage avant la date limite indiquée par CFA Societies Canada. Si les voyageurs soumettent leur formulaire plus tard que cette date, CFA Societies Canada ne couvrira que le coût du vol

avant la date limite. Les frais supplémentaires encourus seront aux frais du voyageur.

- 10.7 Le voyage et l'hébergement seront réservés par CFA Societies Canada. Les réservations non effectuées par CFA Societies Canada ne seront pas remboursables.
- 10.8 Les voyageurs devront présenter une carte de crédit valide au moment de leur enregistrement à l'hôtel et sont responsables de tous dommages ou incidents qui pourrait se produire durant leur séjour.
- 10.9 Les voyageurs sont tenus d'avoir un passeport valide, tout visa requis pour voyager et toute vaccination ou inoculation requise.
- 10.10 Les voyages ne sont ni cessibles ni transférables et ne peuvent être échangés contre de l'argent. Aucune substitution n'est autorisée.

Règle 11. Préparation à l'étude de cas nationale

11.1 Les équipes ont trois (3) heures pour lire et analyser l'étude de cas et préparer des diapositives PowerPoint pour la présentation devant un jury. Aucun résumé écrit n'est requis.

11.2 Chaque équipe se verra attribuer une salle pour sa période de préparation ainsi qu'un hôte qui supervisera l'équipe durant la période de préparation et l'escortera dans la salle de présentation à la fin de la période de préparation.

La salle de préparation sera équipée de :

- Un (1) PC portable sans accès à Internet
- Microsoft Office incluant Microsoft Word, Excel et PowerPoint sur chaque ordinateur portable (En anglais. Version française disponible sur demande.)
- Une copie de l'étude de cas (disponible en anglais et en français)

Les articles suivants ne sont pas autorisés dans la salle de préparation :

- Téléphones portables
- Appareils électroniques personnels (tablettes, iPad, montres intelligentes, appareils MP3, enregistreurs et ordinateurs supplémentaires)
- Périphérique de stockage de mémoire (disque dur portable et lecteurs flash USB supplémentaires)
- Sacs, sacs à dos, livres et documents

L'utilisation d'Internet n'est pas autorisée.

11.3 Les équipes doivent utiliser PowerPoint pour préparer les diapositives et les présentations. L'utilisation d'animations, de fonctionnalités vidéo ou audio ne sera pas autorisée, pas plus que les ajouts aux fonctionnalités PowerPoint standard. L'animation manuelle de diapositives ou la construction de diapositives (l'introduction d'un item ou d'un élément à la fois) est autorisée. L'utilisation de graphiques au-delà de ce qui est disponible dans le forfait Microsoft Office n'est pas autorisée. Toutefois, les graphiques et les tableaux sont autorisés à condition qu'ils soient créés à l'aide d'outils disponibles dans Microsoft Office.

- 11.4 Il n'y a pas de limite au nombre de diapositives et de démonstrations qui peuvent être utilisées pour appuyer la présentation aux juges. La pertinence, la clarté et la cohésion des démonstrations seront un facteur dans l'évaluation des juges. Des démonstrations supplémentaires peuvent être préparées à la discrétion de l'équipe en prévision des questions du panel des juges. Les fiches et les notes personnelles peuvent être utilisées par les équipes lors de leurs présentations. Toutes les démonstrations doivent être préparées pendant le temps de préparation prévu et aucun matériel préparé avant la compétition ne sera autorisé.
- 11.5 À la fin du temps de préparation, les équipes copieront tout le matériel de présentation dans un dossier qui leur sera désigné sur l'ordinateur portable et sur la clé USB. Pendant la période entre la fin du temps de préparation et la présentation, les équipes peuvent continuer à discuter des éléments de l'étude de cas. La communication entre les participants et leurs conseillers de faculté, ou n'importe qui en dehors de l'équipe autre que l'hôte d'équipe **ne sera pas** permise et ce, du début de la préparation de l'étude de cas jusqu'à la fin de la période de questions et de réponses.
- 11.6 Les dossiers de présentation seront accessibles aux juges à la fin de la période de questions afin de les aider dans leurs délibérations.

Règle 12. Dispositions générales

12.1 Conflits d'intérêts

Tous les participants au Défi éthique canadien, y compris les hôtes, les équipes, les membres de l'équipe, les conseillers de la faculté et les juges ont l'obligation d'éviter les conflits d'intérêts réels ou potentiels en lien avec leur participation. Un conflit d'intérêts consiste en tout ce qui pourrait raisonnablement porter atteinte à l'indépendance et à l'objectivité d'une personne ou interférer avec les fonctions d'une personne. Un conflit peut être réel ou perçu. Par exemple, un conflit d'intérêts peut exister lorsqu'un participant ou un membre de la famille ou un ami proche participe à des activités qui affectent la capacité du participant à exercer son rôle de façon équitable et impartiale, mais des conflits d'intérêts peuvent survenir même sans l'existence d'une relation personnelle.

Pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu, chaque participant, conseiller et / ou juge doit communiquer par écrit à CFA Societies Canada tout conflit potentiel, y compris mais sans s'y limiter, toute relation personnelle ou professionnelle étroite avec les membres de l'équipe, les juges ou les conseillers de faculté.

CFA Societies Canada (avec l'aide de l'association hôte locale) enquêtera sur toute divulgation de conflits d'intérêts réels ou potentiels. S'il s'avère qu'un conflit d'intérêts existe et ne peut être réglé de façon raisonnable et opportune, la personne concernée par le conflit d'intérêts sera exclue de la participation. Si CFA Societies Canada détermine qu'il est nécessaire de protéger l'intégrité de la compétition, CFA Societies Canada peut disqualifier une équipe de la compétition s'il s'avère qu'un membre de l'équipe ou un conseiller de la faculté a un conflit d'intérêts qui ne peut être réglé de façon raisonnable et opportune. La décision de CFA Societies Canada concernant l'existence d'un conflit d'intérêts et sa décision concernant la disqualification d'une personne ou d'une équipe sont définitives et exécutoires.

12.2 Plagiat

Le plagiat est interdit. Le plagiat est défini comme la copie ou l'utilisation sous une forme sensiblement identique de documents préparés par d'autres sans reconnaître la source du document ou identifier l'auteur et l'éditeur de ce matériel.

Les informations obtenues doivent être correctement citées en utilisant un système de citations généralement accepté.

Les allégations de plagiat seront examinées par l'Association hôte locale (compétition locale) ou par CFA Societies Canada (compétition nationale). Les équipes reconnues coupables de plagiat seront disqualifiées. L'université de l'équipe peut également être inéligible à participer à la compétition de l'année suivante. La décision de l'Association hôte locale ou de CFA Societies Canada (selon le cas) concernant le plagiat est finale et exécutoire.

12.3 Propriété intellectuelle

Le contenu des présentations ne doit pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Chaque étudiant déclare et garantit que la reconnaissance appropriée a été donnée et que le consentement a été obtenu pour des citations ou des extraits d'autres sources et que, sauf mention contraire, tous les documents de présentation sont originaux et leur utilisation et publication par CFA Societies Canada n'exposera pas CFA Societies Canada à toute réclamation ou responsabilité pour abus de confiance ou droit d'auteur. Les Associations CFA du Canada se réserve le droit d'évaluer tous les documents de présentation relativement à du contenu qui enfreindrait potentiellement les droits de propriété intellectuelle de toute tierce partie, et peut disqualifier toute équipe qui soumettrait un tel contenu.

Chaque étudiant accorde à CFA Societies Canada un droit non exclusif et sous-licenciable de produire, reproduire et publier des documents créés par l'étudiant dans le cadre du Défi éthique canadien. CFA Societies Canada est autorisée à apporter à ces documents des modifications mineures qu'elle juge nécessaires, à sa seule discrétion, aux fins de cette publication. Chaque étudiant accepte en outre de renoncer aux droits moraux associés qu'il ou elle peut avoir à l'égard de ces contenus.

12.4 En participant au Défi éthique canadien, chaque étudiant octroie à CFA Societies Canada, le droit sous-licencier d'imprimer, publier, diffuser et utiliser dans le monde entier dans tous les médias sans limite à tout moment le nom complet, le portrait et/ou l'information biographique dans le but de promouvoir le Défi éthique canadien.

12.5 Tout désaccord sur des questions liées au Défi éthique canadien sera déterminé par CFA Societies Canada, à sa seule discrétion, et cette décision sera finale. En cas de litige concernant les récipiendaires, CFA Societies Canada se réserve le droit d'attribuer ou non les prix à sa seule discrétion. CFA Societies Canada se réserve le droit de disqualifier tout étudiant dont la participation ou la conduite apparaît de quelque façon que ce soit à : inhiber la jouissance des autres ; altérer le Défi éthique canadien ; enfreindre ces règles ou toute autre loi ou réglementation

applicable ; enfreindre les droits de tiers; ou agir d'une manière antisportive ou perturbatrice.

- 12.6 Si pour quelque raison que ce soit, le Défi éthique canadien ne peut pas fonctionner comme prévu, CFA Societies Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Défi éthique canadien. CFA Societies Canada choisit d'annuler ou de mettre fin au Défi éthique canadien, celle-ci ne conservera aucun droit sur les documents soumis.
- 12.7 En participant au Défi éthique canadien, chaque étudiant et conseiller / professeur accepte d'être lié par ces règles et les décisions de CFA Societies Canada et / ou les juges, qui seront finales sur toutes les questions liées au Défi éthique canadien.

CFA Societies Canada et / ou les juges peuvent modifier ces règles, créer et appliquer d'autres règles et toutes autres mesures jugées utiles pour la conduite ordonnée, la qualité, l'intégrité et la réputation du Défi éthique canadien ou pour corriger les lacunes du Défi éthique canadien. Les modifications ne doivent pas contrevenir à l'esprit de ces règles ou aux meilleurs intérêts du Défi éthique canadien.

Le défaut de la part de CFA Societies Canada d'appliquer une disposition de ces règles ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

- 12.8 Le Défi éthique canadien est assujetti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Annexe A – Directives pour le pointage

Afin d'éliminer la fluctuation des pointages entre les juges, nous recommandons d'utiliser le classement moyen pour chaque équipe par opposition au pointage brut moyen. Cette méthode fournit un reflet plus précis de la performance de chaque équipe tout en limitant l'impact d'un juge individuel.

Dans cet exemple, il y a:

- Cinq équipes, identifiées comme équipe A-E
- Trois juges de présentations identifiés comme juge 1-3

Les membres du jury doivent évaluer la présentation de chaque équipe et leur attribuer un pointage numérique de 1 à 100.

Les pointages attribués par le membre du jury 1 sont les suivants :

Équipe	Pointage
Équipe A	72,0
Équipe B	68,0
Équipe C	77,5
Équipe D	69,5
Équipe E	58,5

Ces pointages sont ensuite utilisés pour déterminer le classement des présentations pour chaque membre du jury (les pointages sont de 1 à 5, 1 étant le pointage le plus élevé et 5 étant le pointage le plus faible).

Le classement du jury 1:

Équipe	Pointage
Équipe A	2
Équipe B	4
Équipe C	1
Équipe D	3
Équipe E	5

Ce processus se poursuit jusqu'à ce que chaque équipe se voie attribuer un classement des pointages de chaque juge. Les classements sont ensuite moyennés avec le classement le plus bas signifiant la meilleure présentation et le gagnant de la compétition.

Équipe (Université) : _____

Évalué par : _____

Classement : _____

Défi éthique canadien 2020 Fiche d'évaluation

Critères	Points alloués	Points accordés	Commentaires
SECTION I			
Infractions au Code de déontologie et normes de conduite professionnelle			
<i>Les infractions ont-elles été correctement identifiées, comprises et expliquées? L'équipe a-t-elle démontré une analyse approfondie des infractions?</i>	40		
TOTAL DES POINTS : SECTION I	40		
SECTION II			
Plan d'action et solution			
<i>Pertinence Présentation d'un plan détaillé pour résoudre les problèmes du cas présenté?</i>	10		
<i>Viabilité Le plan proposé est-il pratique et applicable?</i>	10		
<i>Résolution Le plan proposé conduit-il à une résolution possible et satisfaisante de la situation?</i>	5		
Force de persuasion			
<i>Force de l'argumentation L'équipe a-t-elle présenté de manière convaincante?</i>	10		
<i>Préparation L'équipe a-t-elle été en mesure de répondre de manière efficace et avec confiance?</i>	15		
Participation de l'équipe <i>Tous les membres de l'équipe ont-ils été suffisamment impliqués dans la présentation et la période de questions?</i>	10		
TOTAL DES POINTS : SECTION II	60		
TOTAL DES POINTS = SECTION I + SECTION II	100		